



Déclaration de la CGT Educ'action au Comité Technique Ministériel du 30 septembre.

Le bulletin hebdomadaire de Santé publique France publié le 24 septembre, a révélé que le tiers de foyers de contamination en cours d'investigation concernait le milieu scolaire et universitaire.

Nous demandons au ministre de donner régulièrement toutes les informations sur le nombre et la situation sanitaire des établissements qui pourraient constituer des foyers épidémiques.

Dans une démocratie, même en temps de crise sanitaire, la transparence est une exigence pour garantir la santé et la sécurité des personnels et des élèves, en leur fournissant toutes les protections nécessaires.

Nous nous étonnons du silence du ministre quant au détail de ces chiffres, même si nous comprenons l'embarras d'un gouvernement qui n'a pas pris en compte l'Éducation dans son plan de relance et a refusé avec obstination le recrutement de personnels qui auraient été essentiels pour rendre possible la diminution des effectifs, au lieu de cela, le projet de loi de finance prévoit des suppressions de postes.

Dès lors, le respect de la distanciation physique dans des classes bondées relève de la quadrature du cercle, c'est la raison pour laquelle notre organisation syndicale demande au ministre de prendre, en urgence, des mesures de recrutement de personnels, ce qui passe notamment par l'admission de tous et toutes les candidat·e·s inscrit·e·s sur les listes complémentaires des concours d'enseignement.

Lors de ce comité technique nous allons aborder la question des lignes directrices de gestion.

Rappelant que celles-ci découlent de l'application de la loi de transformation de la Fonction publique dont un des objectifs, ou au moins un des effets, est d'écartier les représentant·e·s des personnels de tous les processus de gestion de carrière des agent·e·s.

La CGT considère toujours que cette loi instaure une opacité sans précédent dans le déroulement de carrière des personnels et de ce fait constitue un obstacle majeur au dialogue qui devrait se faire entre les organisations syndicales et l'administration, dans l'intérêt des agent·e·s.

Cette loi inacceptable dont nous avons pu mesurer les effets dès cette année, modifie profondément les rapports sociaux dans toute la Fonction publique ce qui conduit toujours la CGT à exiger son abrogation.

La poursuite de l'application sans discernement de cette loi, à un ministère qui compte plus de 1 000 000 d'agent·e·s, aura des effets particulièrement néfastes et rendra très difficile toute forme de dialogue social.

Nous souhaitons qu'un point soit fait afin que le Comité Technique du Ministère de l'Éducation puisse avoir un échange et formuler un avis sur les effets de la nouvelle cartographie des CAP qui pourrait être appliqué à la gestion des carrières des personnels du ministère de l'Éducation.

Au sujet de la revalorisation nous demandons au ministre que celle –ci se fasse sur la forme d'une hausse de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et par une négociation sur les grilles de salaires des différents corps du ministère de l'Éducation.

Par la CGT, tous les personnels doivent être concernés par ces discussions, et celles –ci doivent se faire sans contrepartie en termes de modifications de nos missions ou de l'application d'une réforme des retraites funeste pour l'immense majorité des salarié·e·s de ce pays.

Alors que de nombreux groupes de travail se mettent en place, nous attendons des propositions concrètes et chiffrée de la part du ministre sur tous ces sujets.

Pour la CGT, les questions de la place du dialogue social et des libertés syndicales dans notre ministère et dans la Fonction publique seront des sujets majeurs qui ne sauraient être éludée.